

**EDITION 2021**

*Livret de l'étudiant*

**-KINE-**

**IFMK**

**MONTPELLIER**

Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie

**INSTITUT DE FORMATION  
EN MASSO-KINESITHERAPIE**

**1702, rue de Saint-Priest  
34090 Montpellier**

Ce document a été réalisé et mis à jour le 1<sup>er</sup> novembre 2021 par les formateurs de l'IFMK, pour faciliter l'intégration des nouveaux étudiants dans notre institut de formation.

Il répond à de nombreuses questions sur le fonctionnement, la scolarité et la vie

# BIENVENUE A L'IFMK DE MONTPELLIER

Madame, Monsieur,

**N**ous sommes heureux de vous accueillir dans notre institut. L'IFMK de Montpellier, créé en 1962, entretient une relation étroite avec les partenaires que sont le centre hospitalo-universitaire (CHU) de Montpellier, la faculté de Médecine, le CHU de Nîmes, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale et le Conseil Régional Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, l'IFMK continue à aller de l'avant et à innover. Au fil des mois, nous avons été amenés à prendre des décisions, parfois controversées, pour protéger l'ensemble de nos étudiants, nos équipes administratives et pédagogiques. Notre formation cette année est encore sur un modèle hybride.

La formation que nous vous proposons est dispensée par des formateurs thérapeutes en activité. Elle est orientée vers l'acquisition de compétences professionnelles que vous devrez valider. La pratique, les stages, le parcours de formation optionnel sont autant d'atouts qui nous permettent de vous accompagner tout au long de votre parcours de formation. Un encadrement adapté à vos besoins, vous permettra de progresser dans l'acquisition des connaissances et la validation de compétences professionnelles.

Tout au long de notre formation, nous vous proposerons des projets pédagogiques innovants comme la simulation en santé, le patient partenaire, les débats éthiques. La recherche clinique est également au cœur de notre formation.

Les étudiants en situation de handicap, compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation ; à cet effet un référent formé est disponible pour répondre à vos questions.

Aujourd'hui, construisons ensemble votre future vie professionnelle, votre vie de masseur-kinésithérapeute.

Au nom de toute l'équipe, je vous félicite pour votre admission et vous souhaite un beau parcours de formation.

*ABDELLAOUI Aldjia*

## IFMK EN CHIFFRE :

*Nombre d'années  
d'expérience :*  
**60 ans**

*Taux d'étudiants  
diplômés en 2020-  
2021 :*  
**99.09%**

*Taux de validation de  
chaque année en  
2020-2021 :*  
**99.35%**

*Nombre de  
formateurs :*  
**200**

*Nombre de terrains  
de stage en 2021 :*  
**88**

## Contenu

BIENVENUE A L'IFMK DE MONTPELLIER .....	2
L'INSTITUT DE FORMATION .....	4
INSTANCE ET SECTIONS .....	8
ACCESSIBILITE ET HANDICAP A L'IFMK.....	9
RESTRICTIONS SANITAIRES.....	11
PARCOURS DE FORMATION .....	12
SIMULATION EN SANTE.....	14
CALENDRIER DE SCOLARITE.....	15
PROGRAMME DE FORMATION .....	17
Modalités de validation des compétences et Diplôme d'Etat.....	19
FORMATION OPTIONNELLE .....	20
STAGES .....	21
APPRENTISSAGE .....	23
INFORMATIONS PRATIQUES .....	24
CONSEIL DE VIE ETUDIANTE ET REPRESENTATION DES ETUDIANTS.....	30
AEKM ET A TAKE.....	31
SCOLARITE.....	33
SPORTS.....	35

# L'INSTITUT DE FORMATION

L'IFMK de Montpellier regroupe l'Institut de formation en Masso Kinésithérapie (IFMK) et la formation continue (EPK).

## ÉQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de direction est composée d'une directrice pédagogique, d'une directrice de l'EPK et d'un directeur administratif et financier.

La directrice pédagogique est responsable :

- La conception ou de la formalisation et de la mise en œuvre du projet pédagogique
- L'organisation des enseignements théorique et clinique
- La coordination de l'équipe pédagogique

La directrice de l'EPK :

- La gestion administrative du programme de la formation continue

Le directeur administratif et financier est responsable :

- La gestion administrative et financière de l'IFMK
- Du fonctionnement de l'institut

## ÉQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est composée des responsables pédagogiques de cycles, responsables des stages, référents pédagogiques et les formateurs

➔ *Les responsables pédagogiques sont :*

- Pour le Cycle I : **Me Madi** et **Mr Blin**
- Pour le Cycle II : **Me Dupuy Le Dantec** et **Mr Mirapeix**

Les quatre responsables de cycles sont présents, afin d'organiser, de synchroniser et de coordonner les activités pédagogiques qui composent votre cursus. Ils sont en lien avec les formateurs, et sont en charge de l'organisation des évaluations. Ils planifient les enseignements et coordonnent les actions de formation, en lien avec les formateurs.

Me Madi et Mr Mirapeix sont les interlocuteurs des étudiants de leur cycle respectifs, ils sont responsables du suivi personnalisé des étudiants :

- Du suivi personnalisé des étudiants sportifs de haut niveau pour Mr Mirapeix
- Du suivi personnalisé de tous les étudiants pour Me Madi

Les jours de présence de vos 4 responsables de cycles sont les suivants :

Me Dupuy Le Dantec : Lun, Mar, Jeu [c-dupuyledantec@kinemontpellier.org](mailto:c-dupuyledantec@kinemontpellier.org)

Me Madi : Mer, Jeu, Ven (matin) [a-madi@kinemontpellier.org](mailto:a-madi@kinemontpellier.org)

Mr Mirapeix : Lun (matin), Mer (matin), Jeu (matin), Ven (matin)

[s-mirapeix@kinemontpellier.org](mailto:s-mirapeix@kinemontpellier.org)

Mr Blin : Mar, Jeu [d-blin@kinemontpellier.org](mailto:d-blin@kinemontpellier.org)

➔ *Les responsables de stage* sont en charge de la coordination et l'organisation des stages cliniques, de la gestion des terrains de stage, des relations avec les tuteurs, des stages à l'extérieur et d'Erasmus.

Ils sont joignables par mail à l'adresse suivante : [stages@kinemontpellier.org](mailto:stages@kinemontpellier.org)

Les jours de présence sont les suivants :

Mr Moreno : Mar et Jeu [b-moreno@kinemontpellier.org](mailto:b-moreno@kinemontpellier.org)

Mr Domenech : Mar et Jeu (matin) [y-domenech@kinemontpellier.org](mailto:y-domenech@kinemontpellier.org)

➔ *Les référents pédagogiques* sont responsables de :

- Le suivi pédagogique et bilan des acquisitions des étudiants
- La réalisation des enseignements auprès des étudiants (cours magistraux, travaux dirigés)

Votre **réfèrent pédagogique** vous accompagnera au cours de vos 4 ans au sein de l'IFMK. Il sera votre interlocuteur privilégié en cas de besoin, de situation problématique, d'ordre pédagogique ou personnel.

Votre réfèrent ou référente prendra contact, par mail, avec vous en début d'année scolaire pour s'identifier, puis vous fixerez ensemble un premier **rendez-vous individuel**.

Par la suite, après chaque session d'examens, vous serez sollicités par votre réfèrent(e) pour un entretien.

Vous pouvez également solliciter un rendez-vous avec votre réfèrent à **tout moment de l'année**, si vous en ressentez le besoin.

Réfèrents pédagogiques	Coordonnées	Réfèrents/veilleurs
Mathilde BERTHELOT	<a href="mailto:m-berthelot@kinemontpellier.org">m-berthelot@kinemontpellier.org</a>	Handicape <b>titulaire</b>
Bastien BOUAT	<a href="mailto:b-bouat@kinemontpellier.org">b-bouat@kinemontpellier.org</a>	Innovation pédagogique <b>suppléant</b>
Maryvonne CHARDON	<a href="mailto:m-chardon@kinemontpellier.org">m-chardon@kinemontpellier.org</a>	Femmes et violence <b>titulaire</b>
Cédric DABO	<a href="mailto:c-dabo@kinemontpellier.org">c-dabo@kinemontpellier.org</a>	Veille métiers <b>suppléant</b>
François GOYET	<a href="mailto:f-goyet@kinemontpellier.org">f-goyet@kinemontpellier.org</a>	Handicape <b>suppléant</b>
Cyrielle JUBLANC	<a href="mailto:c-jublanc@kinemontpellier.org">c-jublanc@kinemontpellier.org</a>	Veille métiers <b>titulaire</b>
Sophie LAZARO	<a href="mailto:s-lazarochapellier@kinemontpellier.org">s-lazarochapellier@kinemontpellier.org</a>	
Ayodélé MADI	<a href="mailto:a-madi@kinemontpellier.org">a-madi@kinemontpellier.org</a>	
Sébastien MIRAPEIX	<a href="mailto:s-mirapeix@kinemontpellier.org">s-mirapeix@kinemontpellier.org</a>	
Bernard MORENO	<a href="mailto:b-moreno@kinemontpellier.org">b-moreno@kinemontpellier.org</a>	Veille légale
Adrien PLAT	<a href="mailto:a-plat@kinemontpellier.org">a-plat@kinemontpellier.org</a>	Femmes et violence <b>suppléant</b>
Jean-Claude ROUZAUD	<a href="mailto:jc-rouzaud@kinemontpellier.org">jc-rouzaud@kinemontpellier.org</a>	
Xavier TEISSEIRE	<a href="mailto:x-teisseire@kinemontpellier.org">x-teisseire@kinemontpellier.org</a>	Innovation pédagogique <b>titulaire</b>



### Équipe administrative

Elle est responsable de la gestion administrative des étudiants. L'organisation est la suivante :

**Me Skibiak** occupe la fonction de *secrétaire de direction*. Elle est en gestion de l'organisation des différents jurys (diplôme d'État...), des conseils pédagogiques et disciplinaires, des sections relatives à la vie étudiante, de l'ICOGI, notamment. Elle est votre interlocutrice pour tout rendez-vous avec la direction pédagogique ou la direction administrative et financière. Son bureau se situe au rez-de-chaussée bas. Elle est joignable par mail à l'adresse suivante : [secretariat-direction@kinemontpellier.org](mailto:secretariat-direction@kinemontpellier.org)

**Me Ravachol** occupe la fonction de comptable. Elle est en gestion des encaissements des frais de scolarité, remboursement des indemnités de stages, ... Son bureau se situe au rez-de-chaussée bas. Elle est joignable par mail à l'adresse suivante : [m-ravachol@kinemontpellier.org](mailto:m-ravachol@kinemontpellier.org)

**Me Nicolas** occupe la fonction de *secrétaire pédagogique*. Elle est en charge des programmations des enseignements et de l'édition des plannings. Son bureau se situe au R+1. Elle est joignable par mail à l'adresse suivante : [s-nicolas@kinemontpellier.org](mailto:s-nicolas@kinemontpellier.org)

**Mr Mulliez** gère la *logistique pédagogique*. Il est en charge de la gestion de la plateforme Keefp (dépôt des supports pédagogiques) pour le 2<sup>ème</sup> cycle, de la gestion des examens et de la consultation des copies. Son bureau se situe au R+1. Il est joignable par mail à l'adresse suivante : [l-mulliez@kinemontpellier.org](mailto:l-mulliez@kinemontpellier.org)

**Mr Nicolas** est en charge de la gestion de Keefp (dépôt des supports pédagogiques) pour le 1<sup>er</sup> cycle, des stages (conventions, contact avec les terrains de stage, livret de stage) et de la bibliothèque. Son bureau se situe au R+1. Il est joignable à l'adresse mail suivante : [y-nicolas@kinemontpellier.org](mailto:y-nicolas@kinemontpellier.org)

**Mr Serva** est en charge de la gestion technique du bâtiment et une partie de l'activité d'accueil (orientation dans les locaux, remise des blouses, installation des enseignants). Son bureau se situe au rez-de-chaussée bas. Il est joignable par mail à l'adresse suivante : [m-serva@kinemontpellier.org](mailto:m-serva@kinemontpellier.org)

**L'agent d'accueil** est en charge du poste d'accueil (téléphoniques, mails), de l'orientation des étudiants, de l'installation des enseignants, de la remise des blouses, notamment. Son bureau se situe au rez-de-chaussée bas. Il est joignable par mail à l'adresse suivante : [kine@kinemontpellier.org](mailto:kine@kinemontpellier.org)

**Me Hart** est en charge de la gestion administrative de la formation continue EPK. Son bureau se situe au rez-de-chaussée bas. Elle est joignable par mail à l'adresse suivante [epk@epkmontpellier.fr](mailto:epk@epkmontpellier.fr)

# INSTANCE ET SECTIONS

**L'Instance compétente pour les orientations générales de l'institut** est présidée par le directeur général de l'agence Régionale de Santé. Elle a pour missions :

*D'émettre un avis sur les sujets suivants :*

- Le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements ;
- Les ressources humaines : l'effectif et la qualification des différentes catégories de personnels ;
- La mutualisation des moyens avec d'autres instituts ;
- L'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique ;
- Le rapport annuel d'activité pédagogique dont le contenu est défini en annexe VI de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de formation paramédicaux et modifié par l'arrêté du 17 avril 2018.
- Les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante ;
- La cartographie des stages ;
- L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

*De valider :*

- Le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants ;
- Le règlement intérieur dont le contenu minimum est défini en annexe V de l'arrêté du 17 avril 2018 ainsi que tout avenant à celui-ci ;
- La certification de l'institut si celle-ci est effectuée, ou la démarche qualité.

## **La section compétente pour le traitement pédagogique**

Présidée par le directeur de l'institut, elle rend des décisions sur les situations individuelles des étudiants/élèves (demande de redoublement, année de césure, ...).

## **La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires**

Le président est tiré au sort, parmi les représentants des enseignants lors de la première réunion de l'ICOGI, elle rend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.

## **La section compétente relative à la vie étudiante**

Présidée par le directeur de l'institut. Elle émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut, notamment :

- L'utilisation des locaux et du matériel
- Les projets extra « scolaire »
- L'organisation des échanges internationaux

*Arrêté du 10 juin 2021 et arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux*



# ACCESSIBILITE ET HANDICAP A L'IFMK

L'IFMK de Montpellier propose une formation accessible aux personnes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, compatible avec l'exercice du futur métier.

Nous nous employons à rechercher, avec les personnes concernées, les moyens de compensation, les aménagements spécifiques qui leur seront adaptés. Chaque étudiant est suivi tout au long des quatre années d'études par un référent attitré, formateur permanent au sein de l'IFMK, qui veille au bon déroulement de sa scolarité et qui prévient les difficultés rencontrées: scolaire, personnelles, etc.

De plus, un référent handicap formé veille à la bonne mise en place d'adaptations spécifiques pour les étudiants le nécessitant : aménagements de la formation et des conditions d'évaluation, accessibilités aux terrains de stage, moyens de compensation. Il a pour mission en partenariat avec le pôle handicap de l'université de Montpellier, d'identifier les besoins de l'étudiant en situation de handicap, construire un plan d'accompagnement tout au long de son parcours.

Votre contact privilégié à l'IFMK :

Me **Berthelot** : [accessibilite@kinemontpellier.org](mailto:accessibilite@kinemontpellier.org)

Un rdv annuel de l'étudiant avec l'équipe du pôle handicap de l'université de Montpellier est impératif afin de valider les aménagements en regard de sa situation.

## Les partenaires de l'IFMK

<p><b>Médecine préventive Université de Montpellier</b></p>	<p><b>Dr Castel et Sabine LUCAS- MAGNAVAL</b> Pôle Handicap Université de Montpellier</p> <p>Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé Antenne Occitanie</p> <p>04 34 43 30 79 sabine.lucas@umontpellier.f</p>	<p>Consultations médicales et psycho- sociales Proposition d'aménagement des conditions d'examen</p>
<p><b>AGEFIPH</b></p>	<p>0 800 11 10 09 www.agefiph.fr</p>	<p>Formation référent handicap Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées</p>
<p><b>ARIEDA</b></p>	<p>Cecile.lebas@arieda.asso.fr <b>06 95 00 98 80</b></p>	<p>Déficiences auditives, proposition d'adaptation : formations, sensibilisation des équipes pédagogiques à l'accueil d'un public sourd, accompagnement dans la recherche d'outils et accompagnement humain</p>
<p><b>ARIS</b></p>	<p>06.80.25.67.14 Aurélié Gorin</p>	<p>Accessibilité envers les personnes sourdes et malentendantes. (Interfaces de Communication, preneurs en notes, animateurs à la sensibilisation à la surdité, cours de Langue des Signe)</p>
<p><b>Surdi'34</b></p>	<p>Www.surdi34.fr</p>	<p>Public : personnes malentendantes et devenues sourdes, oralistes et appareillés. Renseignement sur les besoins et l'aide nécessaire pour compenser la surdité.</p>
<p><b>Accessibilité CLCPH</b></p>	<p>06 18 73 12 94 Timothée Grave</p>	<p>Comité de Liaison et Coordination des personnes en situation de Handicap et Maladies Chroniques <b>Contact en cours</b></p>
<p><b>Service handicap de l'UM</b></p>	<p>Valérie Rabia 04 67 14 94 17</p>	<p>Plateforme de suivi psychologique avec assistance téléphonique les week-ends</p> <p>Accompagnement par le service social du CROUS lors de difficultés sociales</p> <p>La CVEC/SUAPS : activités sportive et culturelle</p>

# RESTRICTIONS SANITAIRES

En raison des restrictions sanitaires actuelles, assurez-vous de ne présenter aucun symptôme du COVID-19 (fièvre, toux, fatigue...), de porter un masque, de vous désinfecter les mains avec de la solution hydro-alcoolique. **Pour toute information, vous pouvez nous contacter sur [covid19@kinemontpellier.org](mailto:covid19@kinemontpellier.org)**

*La vaccination est obligatoire pour tous les professionnels de santé exerçant ou en devenir.*

## Masque sur le lieu d'études/de stage : comment le choisir ?

Afin de prévenir le risque d'infection au Coronavirus Covid-19 dans votre institut, les masques suivants peuvent être utilisés :

- **Masque de type chirurgical**
- **Masque grand public assurant une filtration supérieure à 90 %, dit de catégorie 1.**

Pour **identifier les masques grand public de catégorie 1**, vérifiez la présence d'un des 2 logos suivants, sur leur **emballage** ou leur **notice** :



*Source : ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion*

Enfin, pour être efficace, le masque couvre à la fois le **nez**, la **bouche** et le **menton** et son port doit être associé au respect de l'ensemble des gestes barrières.

# PARCOURS DE FORMATION

## L'institut se positionne en créant :

- Des dispositifs pédagogiques innovants ;
- Une unité de recherche ;
- Un partenariat de recherche clinique en relation avec le milieu hospitalier ;
- Une individualisation du parcours de stage.

**La formation**, dispensée au sein de l'IFMK, prépare les étudiants à leur insertion dans la vie active grâce à une alternance intégrative entre milieu libéral, centre de rééducation, milieu hospitalier et l'institut de formation. Cela vous permet d'acquérir des savoirs, de développer et de valider des compétences professionnelles ciblées.

L'IFMK a su s'entourer de **partenaires institutionnels** tels que le CHU, la Faculté de Médecine, le Conseil Régional Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, l'Agence Régionale de Santé, la CPAM et l'Institut de Formation des Ergothérapeutes.

Les quatre années de formation s'organisent entre stages et séquences d'enseignement à l'IFMK. Le parcours est découpé en 32 **Unités d'Enseignement** (UE) permettant de valider 11 **compétences**, le tout réparti sur 8 **semestres, de S1 à S8**, organisés en **deux cycles** :

- *Premier cycle* : Semestres 1 à 4
- *Deuxième cycle* : Semestres 5 à 8.

**Vous** devrez explorer dans son parcours de stage, 3 domaines :

- **Musculo-squelettique** (traumatologie-orthopédie, rhumatologie, médecine physique) ;
- **Neuromusculaire** (neurochirurgie, neurologie centrale, neurologie périphérique) ;
- **Cardio respiratoire, vasculaire, et tégumentaire** interne.

Différents types d'enseignements sont dispensés par les formateurs :

- **Les travaux pratiques** : vous les suivrez dans les salles de travaux pratiques. Ils consistent à apprendre les différentes techniques d'évaluation et de prise en charge en rééducation. Ils sont obligatoires et ont lieu en présentiel.  
Afin de pouvoir suivre de manière convenable les travaux pratiques, anticipez et prévoyez une tenue convenable et adaptée à la région du corps travaillée, sans oublier la blouse.
- **Les travaux dirigés** : ils ont, eux aussi, lieu en présentiel, avec présence obligatoire, dans les salles de travaux dirigés. Ils correspondent à des séquences de formation plus théoriques, composées de travail réflexif, de travail de groupe et de co-construction.

→ **La simulation en kinésithérapie** : présentée dans le chapitre suivant

Deux **sessions d'examens** ont lieu dans l'année, à la fin de chaque semestre, et une session de rattrapage en fin d'année scolaire. A ces deux sessions d'examens peuvent s'ajouter des évaluations orales de rapports d'activité, à la suite de vos stages.

Les modalités d'examen sont définies dans les Modalités de Contrôles des Connaissances, décidées et votées lors de l'ICOGI. Elles vous sont ensuite communiquées.

Les **évaluations** prennent différentes formes :

- Examens écrits,
- Examens oraux (individuels ou en groupe),
- Examens pratiques
- Validation de compétences.

En cas de besoin, les épreuves peuvent être adaptées, sous forme de tiers-temps, de temps compensatoire, ou avec l'utilisation de matériel adapté.

**Vos absences** lors des enseignements obligatoires doivent toujours être justifiées. Lorsque le motif et les capacités d'accueil des salles le permettent, vous avez la possibilité de faire une demande de rattrapage, pour suivre le TP ou le TD avec un autre groupe. Il s'agit d'une demande qui se fait **en amont de l'enseignement**, par l'intermédiaire du formulaire suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/1aURbTWNrNipDzseacX77BOwAjCS6hLNOZWu9aDGF/XOg/edit>

Ce rattrapage est soumis à autorisation au préalable et ne peut se faire au pied levé. Un délai de **48h en jours ouvrés** est nécessaire pour garantir la demande de rattrapage. Si cette condition n'est pas respectée, la demande peut ne pas être traitée, et donc votre autorisation non validée.

# SIMULATION EN SANTE

Pour faire le lien entre les périodes de stage et l'enseignement théorique, et afin de donner du sens aux nombreux travaux dirigés, pratiques et cours magistraux, l'IFMK de Montpellier a créé et développé depuis 2015 un dispositif pédagogique innovant, permettant aux étudiants de simuler des situations de soins sur la base de scénarios pédagogiques précis et encadrés.

Vous pourrez ainsi vous entraîner à votre pratique future en toute sécurité et avec le regard bienveillant de vos pairs qui vous aideront à développer votre pratique réflexive, votre sens clinique et développer vos compétences de futurs soignants.

Le **GEAPR** (**G**roupe d'**E**ntraînement à l'**A**nalyse des **P**ratiques en **R**ééducation) est un dispositif pédagogique hybride (présentiel et visioconférence) composé de deux travaux dirigés (TD) de 2 heures :

- Un premier TD Réflexif lors duquel les étudiants assistent et participent à une situation de soin simulée et débriefent en faisant le lien avec leur propre expérience, leurs visions différentes de la situation et les pistes d'améliorations qu'ils en dégagent.
- Un deuxième TD Intégratif fait suite à une période de recherche des étudiants par thématiques définies par le formateur et leur permet de faire le lien avec les savoirs appris en cours ou lors de stage. Dans ce TD l'enseignant et/ou d'autres formateurs- experts dans un domaine spécifique pourront éclairer le groupe par leur savoir-faire et ainsi réguler la co-construction des compétences des étudiants.

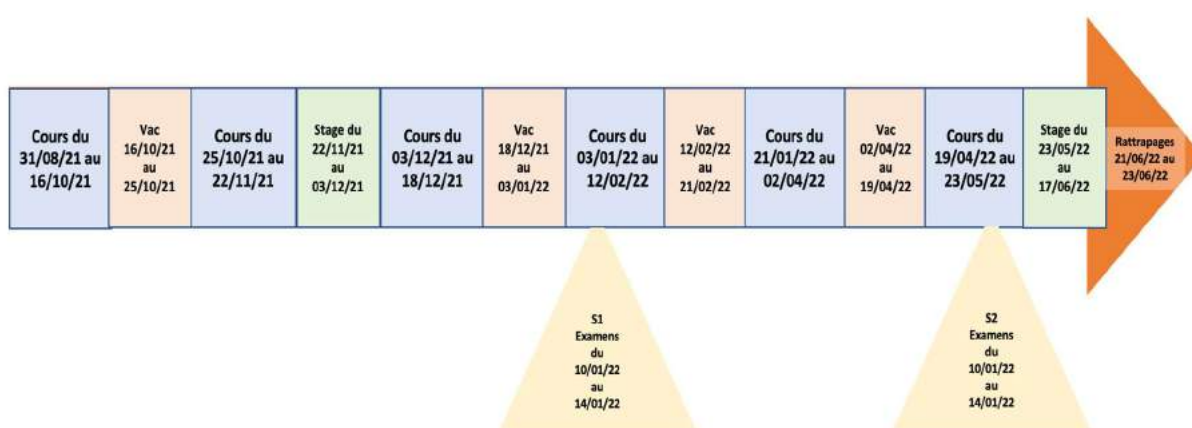
Ce dispositif pédagogique est proposé dès la KL2.

# CALENDRIER DE SCOLARITE

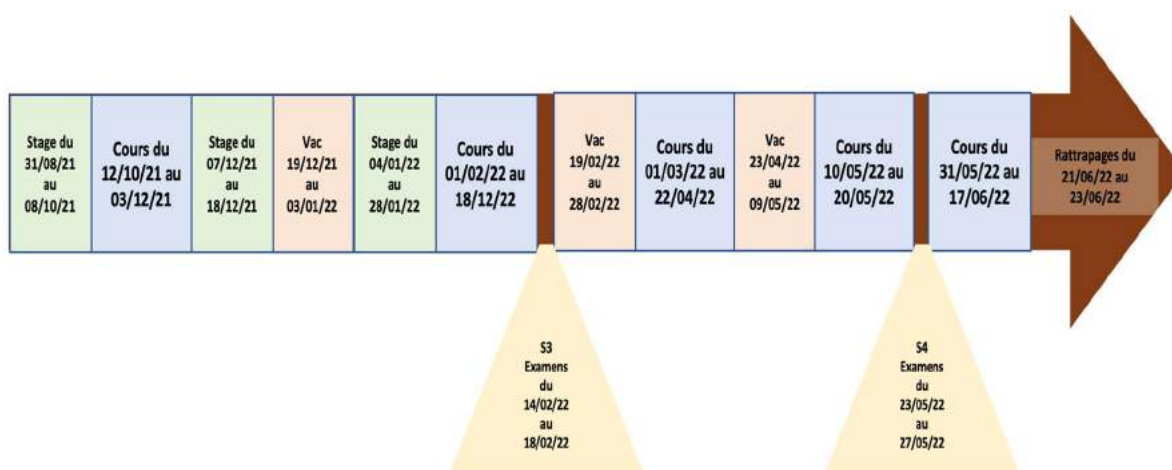
Pour l'année scolaire 2021-2022, la date de rentrée est le **30 août 2021** et la fin de l'année scolaire est **24 juin 2022** pour les KL2, KL3 et KM1 et le **17 juin 2022** pour les KM2.

## CYCLE I :

### KL2

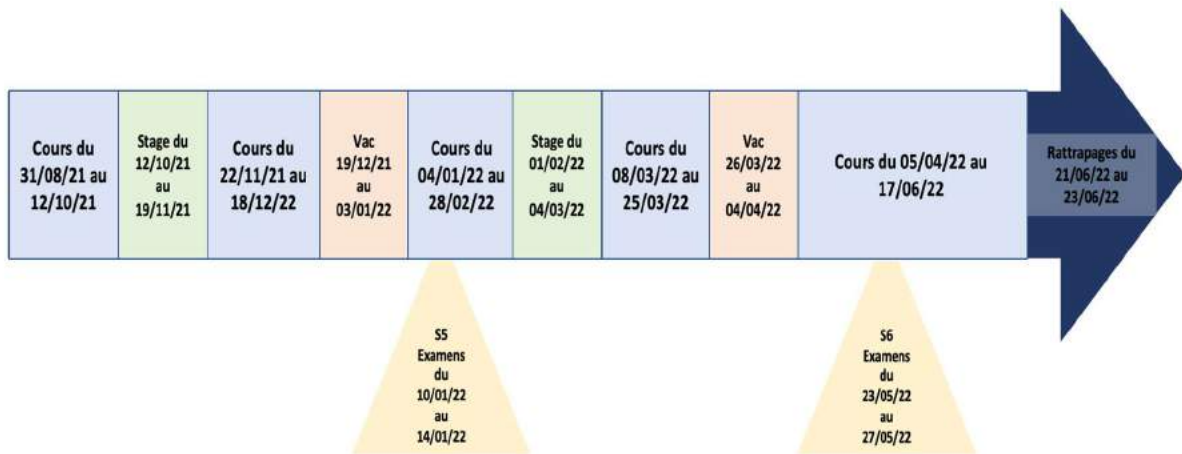


### KL3

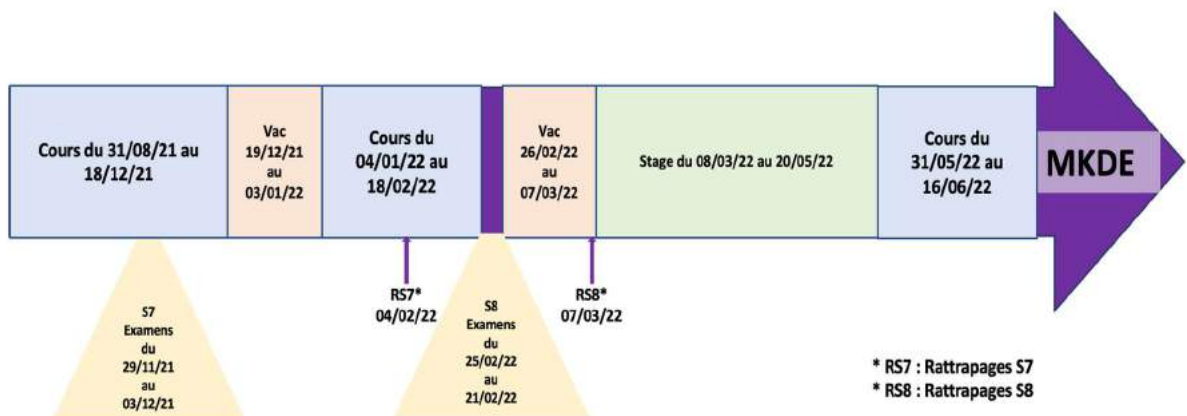


**CYCLE II :**

**KM1**



**KM2**





# P ROGRAMME DE FORMATION



## Pour le cycle 1 :

- **UE 1** : Santé publique ;
- **UE 2** : Sciences humaines et sciences sociales ;
- **UE 3** : Sciences biomédicales ;
- **UE 4** : Sciences de la vie et du mouvement ;
- **UE 5** : Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique ;
- **UE 6** : Théories, méthodes, modèles en kinésithérapie ;
- **UE 7** : Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité ;
  
- **UE 8** : Méthodes de travail et méthodes de recherche ;
- **UE 9** : Langue anglaise professionnelle ;
- **UE 10** : Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ;
- **UE 11** : Formation à la pratique en masso-kinésithérapie ;
- **UE 12** : Optionnelle cycle I ;
- **UE 13** : Optionnelle cycle I.

## Pour le cycle 2 :

- **UE 14** : Droit, Législation et Gestion d'une structure
- **UE 15** : Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique
- **UE 16** : Sémiologie, physiologie et pathologie dans le champ neuromusculaire
- **UE 17** : Sémiologie, physiologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire
- **UE18** : Sémiologie, physiologie et pathologie spécifiques
- **UE19** : Évaluation, techniques, et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique
- **UE 20** : Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculaire
- **UE21** : Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire
- **UE 22** : Théories, modèles, méthodes et outils en rééducation/réadaptation
- **UE 23** : Interventions spécifiques en kinésithérapie
- **UE 24** : Intervention du kinésithérapeute en santé publique
- **UI 25** : Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention
- **UE 26** : Langue anglaise professionnelle
- **UE 27** : Méthodes de travail et méthodes de recherche
- **UE 28** : Mémoire
- **UI 29** : Analyse et amélioration de la pratique professionnelle
- **UE30** : Formation à la pratique en masso-kinésithérapie
- **UE 31** : Optionnelle 2<sup>ème</sup> cycle : Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant
- **UE 32** : Optionnelle 2<sup>ème</sup> cycle : Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant

# Modalités de validation des compétences et Diplôme d'Etat

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages
- Par la validation des actes, activités et techniques des soins évalués soit en stage, soit en institut de formation

Les étudiants ayant validé les 7 premiers semestres de formation et la totalité des épreuves du semestre 8 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

## ► **Perspectives :**

La Formation en Masso-Kinésithérapie, enseignée au sein de l'IFMK de Montpellier, délivre à l'issue des cinq années d'études, un Diplôme d'État de Masso-kinésithérapie, conférant le grade de Master. Il est délivré de plein droit et permet le bénéfice d'une reconnaissance de niveau Bac+5 (300 ECTS) mais n'est cependant pas un Diplôme de Master. Cette reconnaissance permet un accès aux études de 3ème cycle (doctorat), avec une orientation « recherche » dans le cadre d'une formation doctorale.

La réglementation actuelle prévoit d'offrir aux étudiants la possibilité de se réorienter suite à l'obtention de leur diplôme d'État vers des études médicales, en accord avec l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

# FORMATION OPTIONNELLE

L'IFMK de Montpellier vous propose un parcours optionnel innovant afin de vous permettre d'approfondir des compétences dans l'un des domaines socles de votre choix.

Votre année scolaire sera parsemée de nombreux événements, visant à vous professionnaliser, et vous permettre d'échanger avec des professionnels Kinésithérapeutes ou autres professions de la rééducation et réadaptation. Vous serez amenés à faire partie de l'organisation de ces soirées ou de ces journées :

- **Les Cafés KINE** : soirées d'échange avec un formateur de l'IFMK sur la pratique professionnelle, autour d'un thème
- **Les soirées EPK** : soirées à thème, ouvertes à tous les professionnels, proposant les interventions de plusieurs praticiens autour d'une thématique donnée.
- **La Journée Portes Ouvertes**
- **Les EMPR** : Entretiens de Médecine Physique et de Réadaptation : congrès basé sur des conférences et des ateliers d'échanges autour de thématiques précises.
- **La Journée interprofessionnelle** : journée qui vous permet de rencontrer les partenaires de votre vie professionnelle future.
- **La Journée Recherche** : Ouverte aux parents et étudiants en santé, elle permet aux étudiants KM2 de présenter leurs travaux de recherche, et de proposer des pistes d'ouvertures
- **Le congrès MEER** : journée de présentation des meilleures productions réalisées par les étudiants de l'IFMK, mais également d'autres instituts partenaires
- **La JRDE** : journée de remise des diplômes aux KM2.

# STAGES

Les étudiants en IFMK sont tenus de réaliser un quota de stages :

- Stages 1 et 2 : découverte du système de santé, du parcours du patient, d'une structure de soin et mise en application d'une ou de plusieurs techniques en masso-kinésithérapie.
- Stages 3 et 4 : approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques.
- Stages 5 et 6 : Acquisition des compétences « cœur de métier », formation à la pratique clinique, élaboration du Bilan Diagnostic Kiné et adaptation de la démarche clinique
- Stage 7 : conception et évaluation de projets de soins en masso-kinésithérapie, possibilités de réaliser de la recherche, acquisition des compétences « cœur de métier » et réflexives.

**Les objectifs de ces stages** sont, pour l'étudiant, l'occasion d'une immersion dans le milieu complexe de la pathologie et lui permettre **d'acquérir une expérience des stratégies et techniques thérapeutiques** indispensables à la bonne pratique de sa future profession.

Les stages **permettent d'intégrer l'étudiant** dans une équipe professionnelle pluridisciplinaire.

**Les terrains de stage sont agréés** annuellement par l'ICOGI (Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut) de l'institut de formation.

**L'encadrement du stagiaire est réalisé par un tuteur de stage**, ce dernier étant chargé de désigner un tuteur de stage obligatoirement masseur-kinésithérapeute.

**Le tuteur de stage :**

- Accueille et intègre l'étudiant ;
- Assure le suivi et la formation de l'étudiant ;
- Guide l'étudiant dans l'analyse de ses pratiques ;
- Réalise l'évaluation des compétences acquises ;
- Régule les difficultés éventuelles ;
- Assure la coordination avec l'administration de l'établissement d'accueil.

Ces terrains de stage sont situés dans toutes structures susceptibles de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ces derniers peuvent, notamment, être situés dans des structures hospitalières, médico-sociales, de réseaux publics ou privés, en cabinets libéraux, dans des structures associatives, éducatives ou sportives.

L'IFMK de Montpellier bénéficie de la proximité et de la diversité des établissements sanitaires montpelliérains avec lesquels il tisse des liens privilégiés. **Nous disposons, en plus dispose en plus d'un réseau de formateurs compétents répartis sur plus de 80 terrains de stage.** Les enseignements et les stages sont couverts par le régime de protection des étudiants en matière d'accidents du travail, pour les stages, **vosre assurance personnelle doit couvrir le risque Responsabilité Civile.**

Au cours des 3 premières années, le choix des stages se fait selon différentes modalités. Le dernier stage de S8, le clinicat, est quant à lui choisi par ordre de mérite. Sont prises en compte les notes des 4 années d'études, obtenues en session 1. Vous avez droit à des indemnités de stage, versées automatiquement par l'IFMK.

Vous avez également la possibilité d'effectuer ce clinicat hors de la région, ou à l'étranger, en passant par Erasmus. Pour cela, les demandes doivent être réalisées avant la fin de l'année civile (31 décembre) de votre MK1, pour le stage du S8.

**Mr Moreno, Mr Domenech et Mr Nicolas** sont vos interlocuteurs concernant les stages. Pour toute information concernant les stages, vous pouvez formuler votre demande par mail à l'adresse suivante : [stages@kinemontpellier.org](mailto:stages@kinemontpellier.org).

# APPRENTISSAGE

L'apprentissage est l'un des chemins d'accès les plus efficaces vers l'emploi. Il peut être un appui et une chance pour certains d'entre vous.

L'IFMK propose une formation en apprentissage pour ses futurs étudiants. Le contrat d'apprentissage a un **double objectif** :

- pour l'apprenti, celui **d'intégrer le mode du travail**, d'acquérir une expérience et **de financer ses études** ;
- pour l'employeur :
  - o pré-embaucher un jeune salarié ;
  - o fidéliser l'apprenti ;
  - o le former au protocole de soins de l'établissement et à la culture d'entreprise.

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

<b>Age</b>	<b>Moins de 30 ans</b>
<b>Durée du contrat de salarié</b>	24 mois en CDD (si signature du contrat dès début de la 2 <sup>ème</sup> année d'études)
<b>Cursus</b>	Identique à la formation classique : Cours théoriques et répartition des stages
<b>Présence en cours</b>	Obligatoire et certifiée
<b>Stages chez l'employeur</b>	Au minimum un stage par année de formation
<b>Temps chez l'employeur en qualité d'apprenti</b>	A effectuer pendant les WE et périodes dites « libérées par l'Institut de Formation » Soit 770 heures sur la durée du contrat.
<b>Intégration dans les équipes</b>	Dès l'obtention de son diplôme, le masseur kinésithérapeute est immédiatement opérationnel dans l'établissement et intégré dans les équipes.

Lien : [http://www.fhp-lr.com/Federation-Hospitalisation-Privee/CFA-HP\\_502\\_.html](http://www.fhp-lr.com/Federation-Hospitalisation-Privee/CFA-HP_502_.html)

Lien : <http://www.cfa-sanitaire-social.com>

Pour toute information concernant l'apprentissage, vous pouvez formuler votre demande par mail à l'adresse suivante : **[stages@kinemontpellier.org](mailto:stages@kinemontpellier.org)**

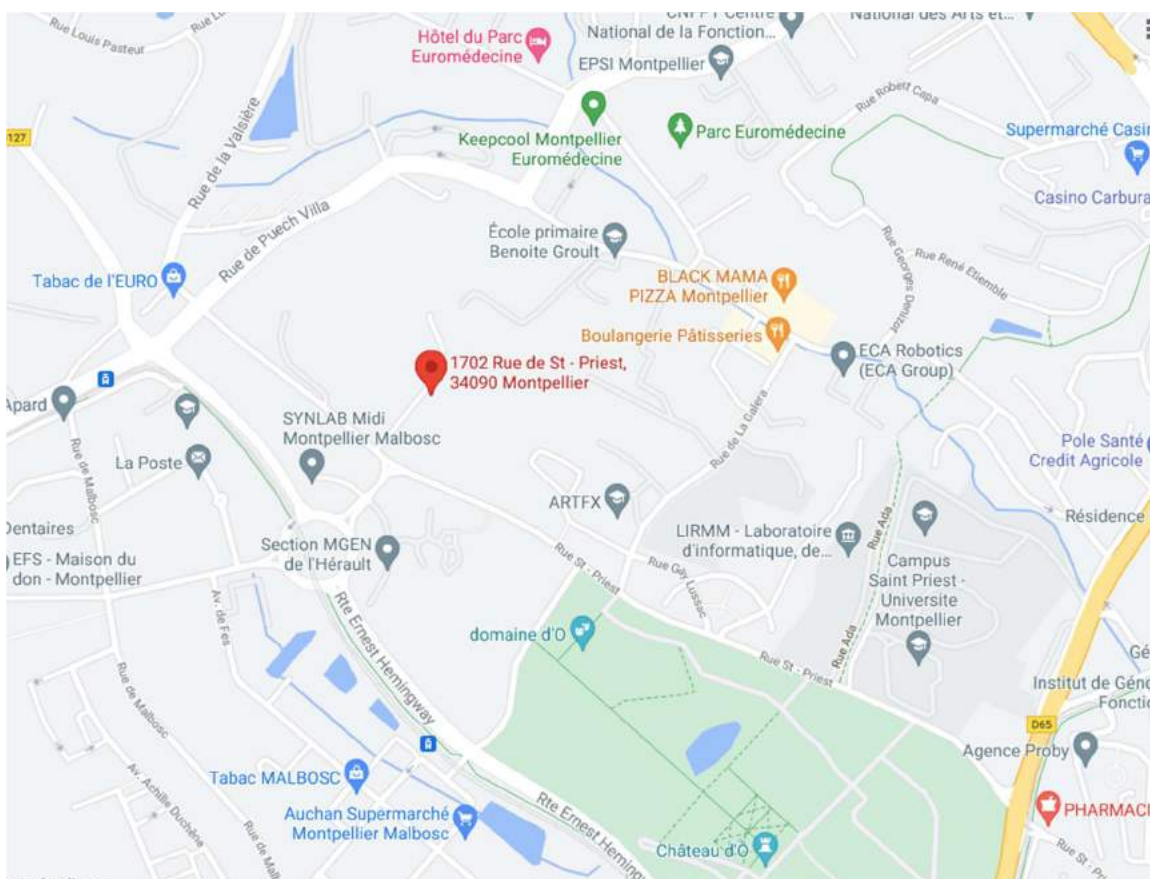
# INFORMATIONS PRATIQUES

## SE RENDRE A L'IFMK

Les locaux de l'institut se situent au **1702, rue Saint-Priest, à Montpellier**.

- En véhicule :

Reportez-vous au plan d'accès ci-dessous. Un **parking dédié aux étudiants** est à votre disposition autour du bâtiment.





- En transport en commun :

La ligne de **tramway n°1**, arrêt **Malbosc**.

La ligne de **bus n°6**, arrêt **Appel du 18 Juin**

La ligne de **bus n°24**, arrêt **Malbosc**,



Vous pouvez consulter le plan interactif de la TAM à l'adresse suivante :

<https://tam.cartographie.pro>

## SE RESTAURER AUTOUR DE L'IFMK

Des restaurants universitaires du CROUS sont à proximité de l'IFMK :

- A la faculté d'odontologie :

**Brasserie Odontologie**, 545 avenue Professeur Jean-Louis Viala, du lundi au vendredi, de 11h30 à 13h45.

- Sur le campus Arnaud de Villeneuve :

**Cafétéria Médecine** : 641 Ave Gaston Giraud, ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h30

**CROUS Truck** : sur le parking de la faculté de médecine Arnaud de Villeneuve, ouvert du lundi au vendredi, de 11h à 14h.

- Des snacks sont également accessibles rapidement autour de l'IFMK :

Rue de Saint-Priest et Rue Puech-Villa

## SE REPERER DANS LE BATIMENT



**Entrée principale du bâtiment**



**Accueil des locaux (RDC bas)**

## Se repérer dans le bâtiment

Trois étages sont dédiés à des équipements variés permettant l'**apprentissage** et la **mise en situation pratique** :

- Un amphithéâtre
- Une bibliothèque
- Un espace recherche
- Un espace numérique
- Six salles de travaux pratiques,
- Sept salles de travaux dirigés,
- Deux salles pour la simulation en santé,

Deux grandes salles sont également dédiées aux étudiants.

**L'accueil de l'IFMK** est le lieu où vous pouvez vous adresser en cas de besoin pour :

- Connaître la salle dans laquelle suivre vos enseignements,
- Récupérer vos blouses propres,
- Vous orienter vers les bons interlocuteurs.

Le **numéro de téléphone** de l'accueil de l'IFMK est le **04.99.23.23.00**.

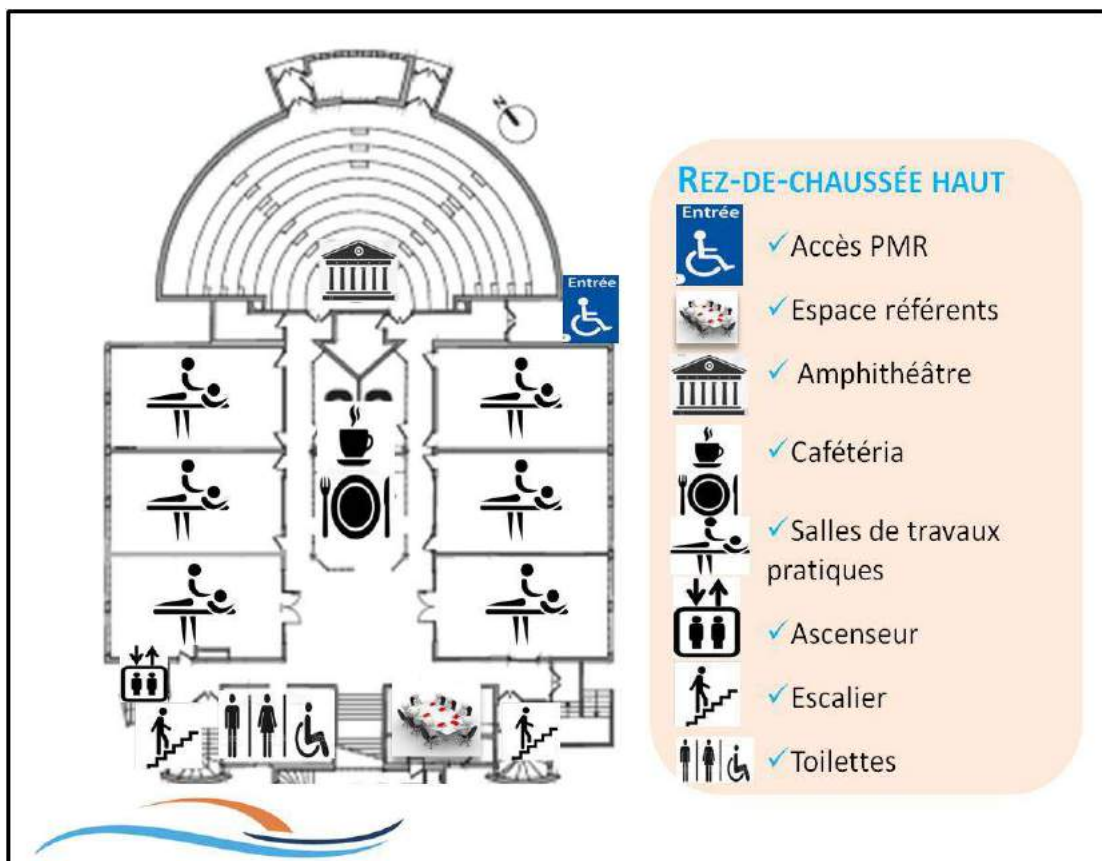
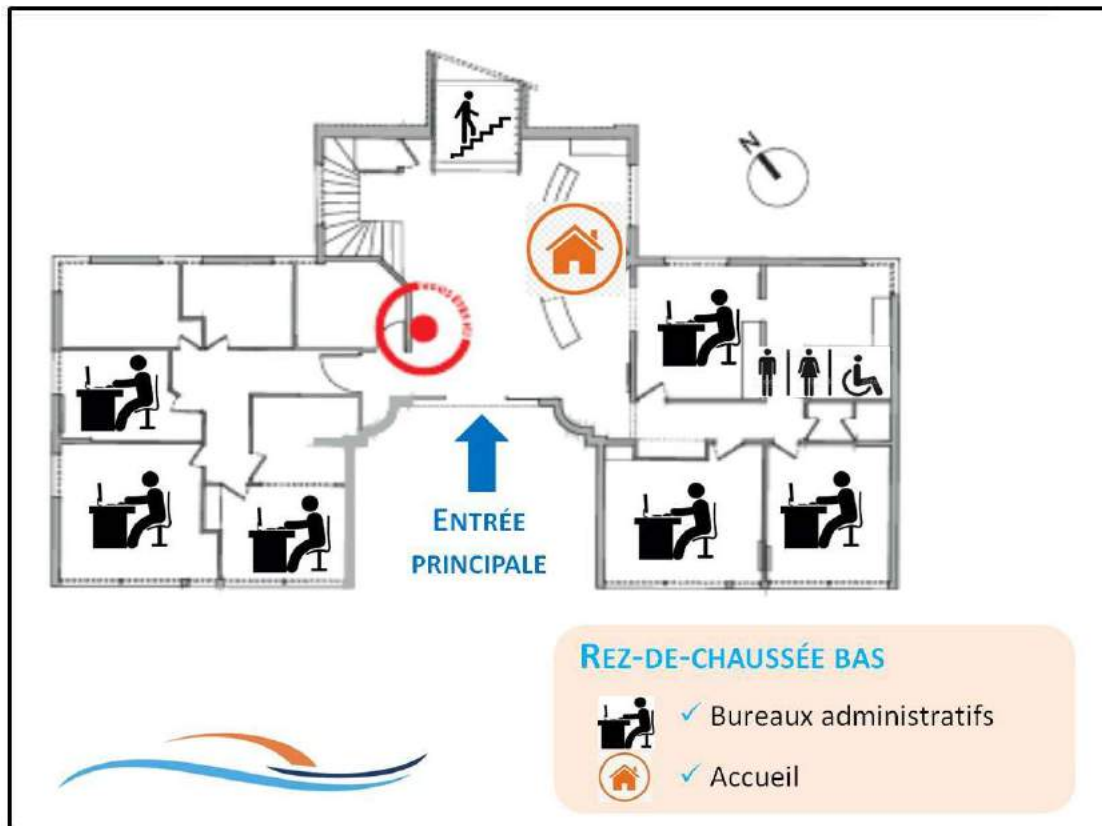
L'**adresse mail** est [kine@kinemontpellier.org](mailto:kine@kinemontpellier.org). Une réponse vous sera apportée sous 48h (jours ouvrés).



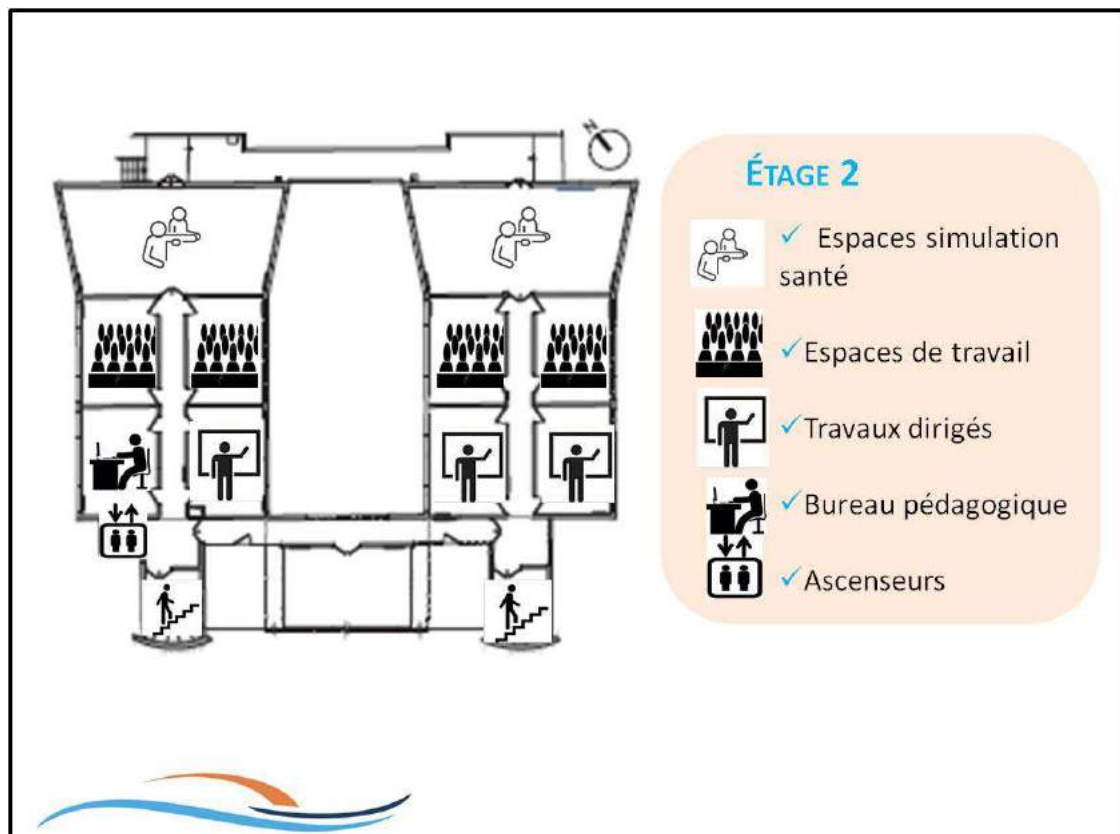
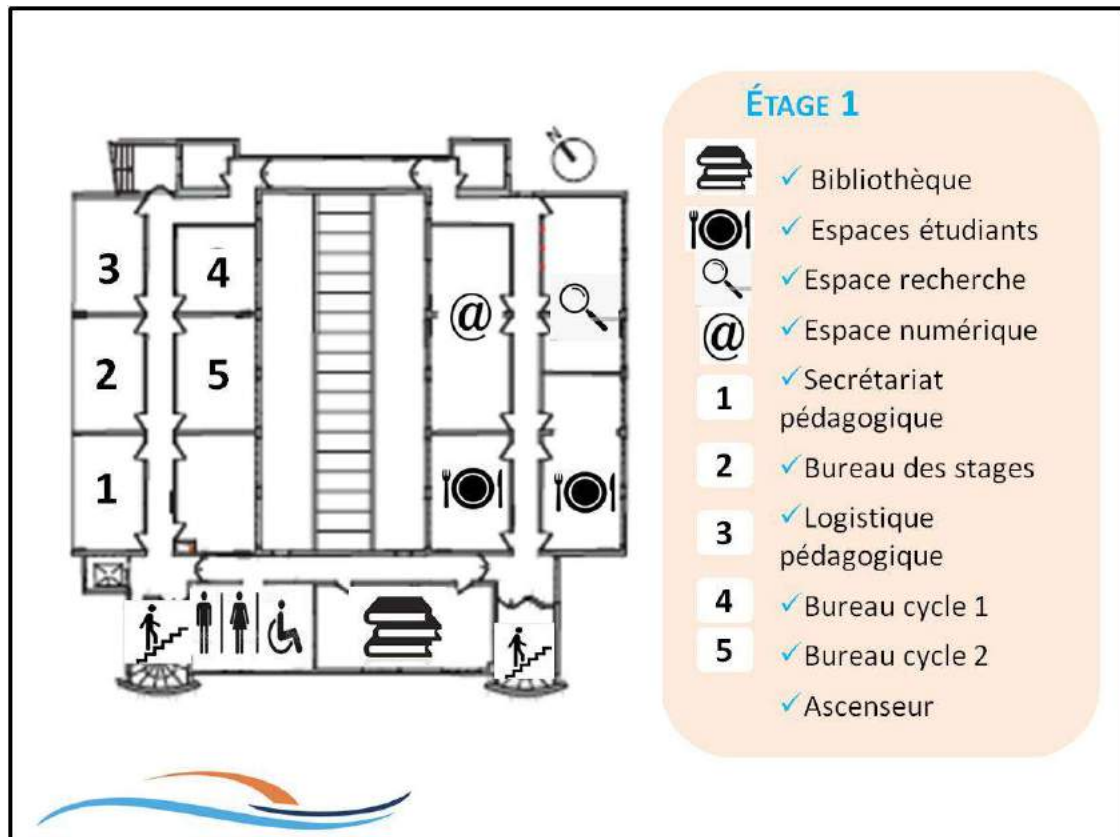
Les horaires d'ouverture de l'**accueil** sont les suivants :

Du lundi au vendredi	
MATIN	APRES-MIDI
De 8 H 00 à 13 H 00	De 14 H 00 à 17 H 30

## Se repérer dans le bâtiment



## Se repérer dans le bâtiment



# CONSEIL DE VIE ETUDIANTE ET REPRESENTATION DES ETUDIANTS

Les étudiants à l'IFMK de Montpellier ont le devoir de s'impliquer dans le fonctionnement de l'institut sous la forme de ses représentants.

- **Les représentants des étudiants** sont élus à l'issue d'un scrutin majoritaire uninominal à bulletin secret à un tour.

Sont élus par leurs pairs 8 étudiants, à raison de 2 par promotion (ainsi que 2 suppléants). Les élections doivent avoir lieu avant 60 jours après la rentrée scolaire.

Leurs missions :

- **Représenter** les étudiants auprès de la direction de l'IFMK de Montpellier (siéger au conseil pédagogique, participer aux sections relatives à la vie étudiante, à l'ICOGI, participer au conseil de discipline si nécessaire...);
- Jouer un rôle de **médiateur** entre la direction et les étudiants

- **Les étudiants veilleurs**

Ils sont présents au sein de la promotion en tant que veilleurs et soutien. Leur rôle leur est attribué sur la base du volontariat.

Leurs missions :

Guider les étudiants en difficulté vers les personnes-ressources ou les structures adaptées aux besoins de leurs camarades. Ils agissent dans la bienveillance et la discrétion.



# AEKM ET ATAKE

**AEKM** : Association des Étudiants en Kinésithérapie de Montpellier (corpo) **est une association d'étudiants** qui veille à l'organisation et au bon déroulement des activités extrascolaires.

**Sa mission est d'intégrer et de rassembler les étudiants de toutes les promotions**, en créant une dynamique de groupe, afin de renforcer le lien social au sein de l'Institut.

## **Ses objectifs :**

- Représenter l'Institut au travers de la participation des étudiants à des événements de solidarité (Téléthon, Don du sang, Hôpital des enfants...) ou sportifs (compétitions sportives) ;
- Organiser la participation des étudiants à des événements nationaux réunissant les Ecoles de Kiné (IKE, IKE'SE, événement de la FNEK) ;
- Organiser la vie festive de l'Institut ;
- Assurer un lien entre les étudiants et la FNEK, via un représentant élu au sein de la corpo ;
- Proposer et assurer des achats groupés pour les étudiants, à des tarifs préférentiels (tenues, livres scolaires, tables de massage, huile de massage, stéthoscope...) ;
- Assurer l'organisation des activités des équipes sportives de l'Ecole (maillots, participation aux événements/compétitions, déplacements) ;
- Assurer un parrainage entre promotions pour faciliter l'intégration au sein de l'Institut ;
- Créer des partenariats pour donner des avantages aux étudiants pendant leurs études et à leur entrée dans la vie professionnelle (banques, sécurité sociale, assurances, mutuelles, agences immobilières).

## **Modalités d'inscription et cotisation**

Pour les KL2 : au moment de la rentrée, vous recevrez un courrier incluant la fiche d'adhésion à la corpo, à retourner avec le montant de la cotisation, soit 50 euros

## **Composition**

La « corpo » est animée par des étudiants responsables de son fonctionnement, de son dynamisme et de sa rigueur.

Pour l'année scolaire 2021-2022, son bureau est composé, de :

- Sa Présidente : COULOMB Ilona ;
- Son trésorier : BOUHOUX Hugo
- Son secrétaire : LERGENMULLER Naël

### **Modalités d'élection**

L'élection a lieu chaque année, au mois de mai. L'ensemble des étudiants présents, des trois promotions, s'expriment par vote sur leur choix. Tout étudiant voulant se présenter à un poste à la possibilité de le faire.

### **Contact**

[aekm34@gmail.com](mailto:aekm34@gmail.com)

Adresse postale :

AEKM

IFMK

1702, rue de Saint-Priest

34090 Montpellier

**ATAKE** : L'Association des Tuteurs Assidus en Kinésithérapie et Ergothérapie est composée d'étudiants en Kinésithérapie et en Ergothérapie, volontaires pour proposer des sessions de tutorats aux étudiants de KL2 dans les matières suivantes :

- Anatomie
- Physiologie
- Enseignements pratiques

### **Composition**

Pour l'année scolaire 2021-2022, le bureau « kiné » est composé de

- Valentin FORTE (co-président)
- Marielle SAUTEL (secrétaire).

Des informations plus détaillées concernant l'équipe de l'ATAKE et les modalités de suivi du tutorat sont disponibles sur le site internet suivant :

<https://atakemontpellier.wixsite.com/my-site>.



# SCOLARITE

Le service scolarité assure l'organisation et la gestion de la formation. Il est chargé de la gestion administrative et pédagogique des étudiants, de l'élaboration des emplois du temps, de l'organisation des examens et du suivi des stages.

- **Contrat de formation** : ce document lie l'étudiant à l'établissement de manière contractuelle. Il est signé lors de l'entretien de rentrée scolaire ;
- **Règlement intérieur** : un exemplaire est remis annuellement à l'étudiant ;
- **Absences** : L'étudiant devra justifier, dans les 48 heures, du motif de son absence avec les documents ad hoc. Toute absence, même justifiée, devra être rattrapée. Les cours magistraux sont obligatoires.

## **Frais de scolarité**

Les frais de scolarité sont définis chaque année par le Conseil d'Administration.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le montant est fixé à 5950€.

Un prélèvement mensuel vous sera proposé.

## **Aides financières**

- **Bourses sanitaires et sociales**

Le Conseil Régional Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est compétent pour verser des aides aux étudiants – non salariés - dont les revenus personnels et/ou familiaux sont reconnus insuffisants et sous réserve qu'ils remplissent les conditions décrites dans le règlement d'attribution des bourses sanitaires et sociales. Sauf exception, elles ne sont pas cumulables avec les indemnités de chômage et d'autres aides à la formation.

Les étudiants intéressés doivent impérativement s'inscrire en ligne sur le site de la région : <http://sesamesbourses.laregion-seformer.fr>. Les pièces justificatives exigées à la suite de la saisie de la demande devront être numérisées par leurs soins et déposées sur le site.

- **Apprentissage**

Un contrat d'apprentissage est établi entre une entreprise et l'étudiant (CFA publics et privés)  
Pour avoir des informations l'apprentissage, vous pouvez prendre contact avec les responsables de stage : [stages@kinemontpellier.org](mailto:stages@kinemontpellier.org).

## **Sécurité sociale étudiante**

Un étudiant inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur doit obligatoirement s'affilier au régime étudiant de la Sécurité Sociale, sauf exceptions. Les conditions d'affiliation varient selon la situation personnelle de l'étudiant (âge, activité salariée, profession des parents...).

Les centres habilités à gérer le régime de Sécurité Sociale des étudiants sont : LMDE et SMEREP. Chaque année, l'étudiant doit renouveler son affiliation lors de son inscription administrative dans l'Institut. Pour la rentrée 2021, le montant de la cotisation obligatoire est fixé à 213€.

## **Vaccinations**

Les étudiants sont soumis aux mêmes obligations vaccinales que les professionnels de santé diplômés. Celles-ci sont obligatoires pour pouvoir entreprendre la formation. Le Ministère de la Santé impose les vaccinations suivantes : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique, hépatite B et BCG et COVID19. Vous devrez apporter la preuve (certificat de vaccination) que vous êtes à jour de toutes vos vaccinations.

## **Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé**

L'accès aux prestations proposées est gratuit et confidentiel. Vous serez accompagnés durant votre formation par ce service.

### ***Qui allez-vous y rencontrer ?***

Des personnes chargées de l'accueil et des rendez-vous, des infirmières, des médecins, des psychologues cliniciens, une diététicienne qui vont offrir une approche globale de vos questions de santé.

### ***Qu'est ce qui va vous être proposé ?***

- de construire avec vous des réponses aux questions que vous vous posez, sur des thèmes très divers, comme par exemple : la fatigue, l'isolement, le poids et l'équilibre alimentaire, la sexualité et la contraception, un passage à vide, le mal de dos, les vaccinations, les consommations de tabac, d'alcool, autres produits ou médicaments, une situation de handicap.
- de vous aider à trouver la réponse médicale adaptée face à une infection, une maladie.
- de vous délivrer certains certificats médicaux sport (uniquement dans le cadre du sport universitaire).

# SPORTS

L'IFMK de Montpellier a signé une convention avec le SUAPS (Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives) qui vous permet l'accès à plus de trente activités physiques et sportives différentes : [www.umontpellier.fr/vie-etudiante/sport/](http://www.umontpellier.fr/vie-etudiante/sport/)

Programmation définitive des cours du SUAPS disponible en septembre 2021.

Modalités d'inscription auprès de la Corpo Kiné:

- Cotisation : 50 euros.
- Fournir un certificat médical « de non contre-indication à la pratique sportive » (Copie à adresser au SUAPS).
- Photo d'identité.



## Contacts :

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives : [suaps@umontpellier.fr](mailto:suaps@umontpellier.fr)

- *Site Montpellier Nord-Pharmacie*  
15, Av. Charles Flahault  
34095 Montpellier Cedex 5  
Tél. : 04 11 75 97 70
- *Site Montpellier Nord-Triolet*  
Place Eugène Bataillon  
34095 Montpellier Cedex 5  
Tél. : 04 67 14 30 77

